Réf. Farde e-Assemblées : 2378706

N° OJ : **94**

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020

Objet : Jeunesse 2020.- Subside nominatif de 218.000,00 EUR accordé à l'asbl "Bravvo - Bruxelles avance/Brussel vooruit" lors du vote des modifications budgétaires 2020.- Convention

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et son article 117;

Considérant les besoins de l'asbl "Bravvo - Bruxelles avance/Brussel vooruit" afin de mener à bien les travaux de rénovation dans le Centre de Jeunes Ren'Arts et dans les autres centres de jeunes (travaux de peinture, mobilier à remplacer, achat de matériel (poubelles,etc…);

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Bravvo - Bruxelles avance/Brussel vooruit" pour fixer les conditions et modalités d'octroi de ce subside;

Considérant les crédits disponibles à l'article 76110/52252 du budget extraordinaire 2020, sous réserve de l'approbation du feuilleton n°1 des modifications budgétaires 2020 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrêté :

Article unique : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Bravvo - Bruxelles avance/Brussel vooruit" sont approuvés.

Annexes :

AE1/Convention Bravvo Fr/Nl (Consultable au Secrétariat des Assemblées)